

ENSEMBLE

MODE D'EMPLOI

construisons votre retraite

Contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion individuelle et facultative. Vous pouvez opter pour des versements libres et/ou programmés et recevoir une rente et/ou un capital dès la liquidation de vos droits à la retraite.

Trois modes de gestion au choix (exclusifs les uns des autres avec la liberté de changer à tout moment) : la Gestion horizon retraite, la Gestion pilotée et la Gestion libre.

Les versements

VERSEMENTS LIBRES	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE GESTION HORIZON RETRAITE	VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (VLP) (mise en place à tout moment)	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE GESTION HORIZON RETRAITE
Versement initial minimum	1 000 €	2000 €	Périodicités :	Montants minimums :	
Versement initial si VLP à l'adhésion	300 €	1 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • mensuelle • trimestrielle • semestrielle • annuelle 	75 € 200 € 400 € 800 €	
Versement complémentaire	300 €	1 000 €	Minimum	10 € par support	
Minimum	100€ par support		Date de prélèvement	10 ou 25 du mois	

Les arbitrages

GESTION LIBRE	
Montant minimum	300 €
Solde minimum après arbitrage	100 € par support

Les dates d'investissement et de désinvestissement

Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

Pour le fonds en euros et les supports en unités de compte

Versements courrier	J+3 jours ouvrés maximum *
Versements en ligne	J+1 jour ouvré maximum par prélèvement * J+2 jours ouvrés maximum par chèque et virement *
Arbitrages courrier	J+3 jours ouvrés maximum **
Arbitrages en ligne	J+1 jour ouvré maximum qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16h00 ** J+2 jours ouvrés maximum qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16h00 **
Changement de mode de gestion	J+3 jours ouvrés maximum **
Liquidation retraite, transfert, rachat exceptionnel, décès	J+4 jours ouvrés maximum **

* J=Date d'encaissement par la compagnie

** J=Date de réception de la demande par la compagnie

Les frais

Frais d'adhésion à l'association (Le Cercle des épargnants)	30 €
Frais d'entrée sur le versement initial, les versements libres, les versements programmés et les transferts entrants.	4,50 %
Frais de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds en euros • Supports en unités de compte (hors titres vifs et ETF) • Titres vifs • ETF • Supplément au titre de la gestion pilotée et à horizon retraite 	0,90 % par an 1% par an (prélevés trimestriellement) 1,10 % 1,10 % 0,50 % par an (prélevés trimestriellement)
Frais d'arbitrage, de changement de mode de gestion ou de profil : <ul style="list-style-type: none"> • Par courrier • En ligne 	0,50 % (minimum 30 €) 15 € par transaction
Frais sur les options de la Gestion libre : <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des plus-values • Limitation des moins-values et moins-values relatives • Dynamisation des plus-values • Arbitrage programmé 	0,50 % du montant arbitré 0,20 % du montant arbitré Gratuit Gratuit
Frais de transfert sortant	1 % de l'encours et nul 5 ans après l'ouverture du PER
Frais de gestion en phase de rente (sur le fonds en euros)	0,60 % en diminution du taux de PB distribué
Frais sur arrérages	0 %

L'offre financière

	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE	GESTION HORIZON RETRAITE
Supports en unités de compte et options de gestion	<p>Investissement au choix parmi plus de 250 supports sélectionnés avec des supports immobiliers (OPCI, SCPI, SCI), FCPR, ETF, titres vifs, fonds à horizon, fonds ISR, solidaires etverts.</p> <p>Options de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arbitrages programmés • Dynamisation des plus-values • Sécurisation des plus-values • Limitation des moins-values et des moins-values relatives 	<p>3 sociétés de gestion, plusieurs orientations de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sycomore Asset Manager : un mandat Equilibré (ISR) • Lazard Frères Gestion : un mandat Equilibré un mandat Dynamique • Tocqueville Finance : un mandat Equilibré 	<p>Generali Investments propose 3 profils de gestion avec une sécurisation progressive sur un support sécurisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil Prudent • Profil Equilibré (par défaut) • Profil Dynamique

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Les modes de sortie*

- Sortie en capital ou capital fractionné au terme du contrat.
- Rente viagère simple, rente viagère avec annuités garanties, rente viagère par palier. Toutes ces rentes peuvent être réversibles.

La garantie plancher en option

Garantie plancher disponible à l'adhésion.

* Selon les conditions prévues à la Notice d'information.

Le PER Generali Patrimoine est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte, assuré par Generali Vie. Document non-contractuel à caractère publicitaire. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous à la Notice d'information du contrat.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481
RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

